



**DORE ALLIER**  
Syndicat Intercommunal  
d'Alimentation en Eau Potable

**SIAEP DORE -ALLIER**

Place de la Mairie  
63190 LEZOUX  
Tel : 04 73 73 11 51  
contact@siaepdoreallier.fr

Nombres de Membres :  
en exercice : 16  
présents : 12  
votants : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

-00000-

L'an Deux Mille Vingt Quatre le 26 juin à Dix-Huit Heures,  
le Comité du Syndicat dûment convoqué s'est réuni  
en session ordinaire, à la salle des Fêtes de Saint-Jean-d'Heurs  
3 Place Rouget de Lisle 63190 SAINT JEAN D'HEURS  
sous la présidence de Monsieur MAZELIER Vincent.

Date de convocation : 11/06/2024

**PRESENTS :** MMES GONINET L., GRENIER M.C., TARTRY-LAVEST A.,  
MS AURIEL L., BARGOIN J., BLANCHOZ P., DERBIAS J.L.,  
MS DUROHANY D., DURUPT S., MAURIN D., MAZELIER V.,  
M. ORCIERE T.

**ABSENTS :** MS BRIVARY J.F., GARMIS F., GIRARD J.B., ROUVIDANT J.L.,

**POUVOIRS :** M. GIRARD J.B. POUVOIR A M. MAZELIER  
M. ROUVIDANT POUVOIR A M. MAURIN D.

### DELIBERATION N° 2024-06-05

#### OBJET : Suppression avec création de poste

Vu la loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la F.P.T et notamment l'article 34,

Vu les délibérations du Comité syndical en date du 25 octobre 2023 pour la création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe,

Vu l'avis favorable du Comité technique, en date du 04 juin 2024, relatif à la suppression d'un poste d'adjoint administratif avec création d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, il y a eu lieu d'effectuer une mise à jour du tableau des emplois.

Filière : Administratif

Cadre d'emplois : Adjoints administratifs

Grade : Adjoint administratif

Ancien effectif : 03

Nouvel effectif : 02

Grade : Adjoint administratif principal 2ème classe

Ancien effectif : 00

Nouvel effectif : 01

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

.../...

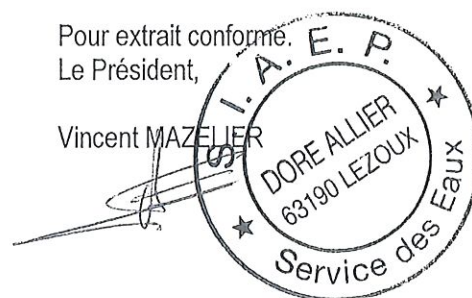
2024 JUIN 20

2024 JUIN 20

Où cet exposé, le Comité approuve la suppression d'un poste d'adjoint administratif, le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 26/06/2024.

Pour extrait conforme.  
Le Président,

Vincent MAZELIER



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Certifié exécutoire,  
Reçue en sous préfecture le :  
Publié le :

**02 JUL. 2024**  
**02 JUL. 2024**

.../...

